



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 02-avr.-2019

Version 8

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit PX 14 THREAD SEALANT 16 OZ.

Autres moyens d'identification

Code du produit 80633

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Enduit d'étanchéité

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ITW Permatex
6875 Parkland Blvd.
Solon, Ohio 44139 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(866) 732-9502

Également distribué par:

ITW Permatex Canada
101-2360 Bristol Circle
Oakville, ON Canada L6H 6M5
Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924
International Emergency:
00+1+ 813-248-0585
Contract Number: MIS0003453

Adresse de courriel mail@permatex.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Mot indicateur

Attention

Nocif en cas d'ingestion
Liquide et vapeurs inflammables



Aspect Blanc

État physique Pâte

Odeur Alcoolique

Conseils de prudence - Prévention

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 Rincer la bouche

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Non applicable

Toxicité aiguë inconnue

31.47105 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
talc	14807-96-6	15 - 40
éthanol	64-17-5	10 - 30
propan-2-ol	67-63-0	1 - 5
dioxyde de titane	13463-67-7	1 - 5
méthanol	67-56-1	1 - 5
4-méthylpentan-2-one	108-10-1	0.1 - 1

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins**Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Consulter la section 2 pour plus de renseignements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers associés au produit chimique

Facilement inflammable. Risque d'inflammation.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention.

Autres informations La pulvérisation d'eau peut réduire la vapeur, mais elle ne peut empêcher l'inflammation dans des espaces clos.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. S'assurer une ventilation adéquate. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer la surface contaminée à fond.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
talco 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	(vacated) TWA: 2 mg/m ³ respirable dust <1% Crystalline silica, containing no Asbestos TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more;use Quartz limit	IDLH: 1000 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ containing no Asbestos and <1% Quartz respirable dust
éthanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m ³	IDLH: 3300 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³
propan-2-ol 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³
dioxyde de titane 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ CIB 63 fine TWA: 0.3 mg/m ³ CIB 63 ultrafine, including engineered nanoscale
méthanol 67-56-1	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm S*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 260 mg/m ³ (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 325 mg/m ³ (vacated) S*	IDLH: 6000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m ³
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	STEL: 75 ppm TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 410 mg/m ³ (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 205 mg/m ³	IDLH: 500 ppm TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 75 ppm

		(vacated) STEL: 75 ppm (vacated) STEL: 300 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³
--	--	---	-----------------------------

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

Autres informations Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

Protection respiratoire Utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un bidon filtrant contre les vapeurs organiques, selon le cas.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Pâte
Aspect Blanc
Odeur Alcoolique
Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucun renseignement disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	82 °C / 180 °F	
Point d'éclair	25 °C / 77 °F	
Taux d'évaporation	< 1	Méthode Tag en vase fermé Butyl acetate = 1
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	12.7%	
Limite inférieure d'inflammabilité	2.3%	
Pression de vapeur	33 mm Hg @ 68°F	
Densité de vapeur	>1	Air = 1
Densité relative	1.06-1.10	
Solubilité dans l'eau	Partiellement soluble	
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	

Autres informations

Point de ramollissement Aucun renseignement disponible

cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
talc 14807-96-6	-	Group 3	-	X
éthanol 64-17-5	A3	Group 1	Known	X
dioxyde de titane 13463-67-7	-	Group 2B	-	X
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	A3	Group 2B	-	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - *cancérogène chez l'animal*

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - *Cancérogène pour l'homme*Groupe 2B - *Cancérogène possible pour l'homme*Inclassable comme *cancérogène pour l'humain*

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - *cancérogène connu*

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - *Présent***Toxicité chronique**

Peut causer des effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoïétique.
Peut causer des effets indésirables au foie. Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté.

Effets sur les organes cibles

Système nerveux central, Sang, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Tractus gastro-intestinal, Foie, Appareil reproducteur, Appareil respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale)	3922 mg/kg
ETAmél (cutané)	14604 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	25.7 mg/l

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

0.01105 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
éthanol 64-17-5	-0.32
propan-2-ol 67-63-0	0.05
méthanol 67-56-1	-0.77
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	1.19

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets Sous sa forme commerciale, ce produit est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261).

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D001

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
éthanol 64-17-5	Toxic Ignitable
propan-2-ol 67-63-0	Toxic Ignitable
méthanol 67-56-1	Toxic Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU 1133
Nom d'expédition Adhésifs, Quantité limitée (QL)
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Numéro du guide des mesures d'urgence 128

IATA

N° ID/ONU ID 8000
Nom d'expédition Bien de consommation
Classe de danger 9
Code ERG 9L

IMDG

N° ID/ONU 1133
Nom d'expédition Adhésifs, Quantité limitée (QL)
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
EmS-N° F-E, S-D

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)
LIS/LES Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS Est conforme à (aux)
ENCS Non déterminé
IECSC Est conforme à (aux)
KECL Est conforme à (aux)
PICCS Est conforme à (aux)
AICS Non déterminé

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
propan-2-ol - 67-63-0	1.0
méthanol - 67-56-1	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
méthanol 67-56-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
éthanol - 64-17-5	Carcinogen Developmental
dioxyde de titane - 13463-67-7	*Carcinogen (airborne, unbound particles of respirable size)
méthanol - 67-56-1	Developmental
4-méthylpentan-2-one - 108-10-1	Carcinogen Developmental

- * Les produits chimiques d'astérisques) ne sont pas assujettis à la Proposition 65 parce qu'ils ne sont pas transportés par air dans le produit fini.
- Il a été démontré que l'éthanol est cancérigène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée
- Il a été démontré que l'éthanol est une toxine pour la reproduction seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
talç 14807-96-6	X	X	X
éthanol	X	X	X

64-17-5			
propan-2-ol 67-63-0	X	X	X
dioxyde de titane 13463-67-7	X	X	X
eau 7732-18-5	-	-	X
méthanol 67-56-1	X	X	X
polytétrafluoroéthylène (PTFE) 9002-84-0	-	-	X
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine
Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

Classe de dangers du SIMDUT

B2 - Liquide inflammable, D2A - Matières très toxiques

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA Risques pour la santé 2 Inflammabilité 3 Instabilité 0 -
HMIS Risques pour la santé 2 Inflammabilité 3 Dangers physiques 0 Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)
 HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 02-avr.-2019

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique